

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1419

présenté par  
M. Gosselin

-----  
**ARTICLE 28**

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 7 par les mots :

« techniquement et économiquement viables ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les produits et pratiques de substitution proposés aux agriculteurs doivent être techniquement et économiquement viables pour permettre à l'agriculture française de rester compétitive tout en préservant l'environnement.